

Commission Fédérale Juridique et Réglementation

Président(e) : Antoine FONTAINE

Objet : Rapport à l'Assemblée générale 2026

La composition de la CFJR a été largement renouvelée en début d'olympiade, ce qui a conduit à en repenser l'organisation. Dès la première réunion de la CFJR, différents groupes de travail ont été constitués :

- Règlements
- Contrats / appels à concurrence
- Avis aux instances et commissions
- Accompagnement des clubs et organes déconcentrés
- RGPD
- Organisation des manifestations sportives.

La CFJR s'est réunie en plénière en visioconférence à 5 reprises sur l'année 2025. Les activités de la Commission pour ont essentiellement consisté à analyser des projets de conventions de tous types et formuler des avis préalables à délibérations des instances dirigeantes de la Fédération.

En voici le bilan :

1. Analyse / élaboration de conventions et documents contractuels :

- ✓ Contrats et partenariats :
 - Convention FFBS – Glenn GERVOT ;
 - Convention FFBS – 417 Feet ;
 - Convention FFBS – Pacific Industrial Co. Ltd ;
 - Convention FFBS – Cadeaux Médailles Créations ;
 - Convention FFBS – YoShitei ;
 - Convention de partenariat Fondation France Baseball.
- ✓ Support pour la rédaction du cahier des charges équipementiers / habilleurs ;
- ✓ Mise à jour des statuts types applicables aux clubs ;
- ✓ CGU e-licence – RGPD
- ✓ Contribution au formulaire d'état des lieux sur la gestion des données personnelles au sein de la FFBS ;
- ✓ Elaboration d'une convention type mécénat et d'une convention type sponsoring.

2. Règlementation :

- ✓ Avis concernant les modifications apportées aux différents règlements particuliers des compétitions ; aux circulaires battes et balles, documents SMR et formulaire médical ;
- ✓ Avis concernant la proposition de modification du règlement financier, du règlement intérieur des règlements généraux, du règlement médical.

3. Appels de décisions de commissions nationales devant le bureau fédéral :

- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par les Contes Cobras BSC contre la décision prononcée par la CFA le 24 janvier 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par les Templiers de Sénart contre la sanction prononcée par la CFS le 26 mars 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par le Stade Français le 23 juillet 2025, contre la décision de la CFA du 16 juillet 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par M. Jean-Marie PACÔME AKOUETEVI (Stade Français) le 23 juillet 2025 contre la décision de la CFA du 16 juillet 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par le Stade Toulousain le 31 juillet 2025 contre la décision du bureau fédéral du 30 juillet 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par le club des Cardinals de Colmar contre la décision du BF du 1er octobre 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel formulé par la Ligue Ile-de-France de Baseball, Softball et Baseball5 et les clubs de Montigny Baseball Les Cougars et Ermont Baseball Club contre la décision du BF du 1er octobre 2025 ;
- ✓ Avis rendu concernant l'appel du PARIS UNIVERSITÉ CLUB contre la décision de la CFS du 11 novembre 2025.

4. Veille juridique et questionnements d'ordre juridique :

- ✓ Réponses aux questions posées par les clubs ;
- ✓ Accréditation photographes sur des compétitions nationales ;
- ✓ Information relative à la création du service dématérialisé TREQUE, nouveau service permettant de faire les demandes d'équivalences des diplômes obtenus à l'étranger ;
- ✓ Nouvelles obligations d'affichages au sein des clubs sportifs.

La Commission Fédérale Juridique et Règlementation souhaite remercier Noémi Chevalier, pour son précieux travail.